

L&D Not, Société notariale
Madame DUFOUR Nora
Rue de Mettet, 68
5620 FLORENNES

Objet : Demande d'informations d'urbanisme reçue le 20/01/2025.

Madame,

Voici la demande d'informations pour le projet « Not. - Demande d'informations - Vente - SW 33811 » sur le terrain situé :

Place de la Chapelle, 6
5620 Florennes
Parcelle(s) cadastrale(s) :
FLORENNES DIV 1 Sect L 178 N 3 ;

Suite à l'analyse cartographique réalisée par nos soins,

1. Pour les aspects Risques d'accident majeur, il ressort que votre projet ne se situe pas dans un lieu susceptible d'accroître le risque ou les conséquences d'un accident majeur du fait de la proximité d'un établissement « Seveso » seuil haut ou seuil bas, dans lequel des substances dangereuses sont présentes, tel que défini par l'accord de coopération du 16 février 2016 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
2. Pour les aspects liés à d'anciennes exploitations souterraines et à la géologie, au regard des articles D.IV.57, 3° du Code du Développement Territorial (CoDT), les informations en notre possession sont résumées dans la Fiche d'informations sous-sol (en annexe), et complétées des informations du Service géologique de Wallonie.

Par conséquent, veuillez trouver ci-après :

- La fiche d'informations sous-sol (en annexe) ;
- L'information complémentaire du Service géologique de Wallonie

I. Information complémentaire du Service géologique de Wallonie

Note à l'attention des experts et professionnels : nous vous invitons à consulter la Carte géologique de Wallonie en ligne pour plus de précisions quant aux formations géologiques concernées (geologie.wallonie.be).

CARBO.1. - Contexte géologique carbonaté sensible à la karstification

Le périmètre se situe au-dessus de roches carbonatées (calcaires, craies, dolomies...) proches de la surface. Leur partie supérieure a été altérée ou dissoute par les eaux infiltrées au cours de l'histoire géologique. Ce processus a donné naissance à différents phénomènes dits « karstiques ». Ceux-ci vont de l'altération plus ou moins profonde de la roche en place (perte de résistance) à la présence de cavités (grottes, conduits), en passant par la présence de poches de dissolution renfermant des matériaux meubles insolubles (argiles, sables, limons), avec une déformation en creux et bosses de la surface de la roche. Ces roches sont en outre fréquemment fracturées naturellement, facilitant ainsi la circulation des eaux.

Dans le cas présent, il s'agit de roches à dominante calcaire, cohérentes, du socle paléozoïque (pouvant aussi comprendre des dolomies, des niveaux gréseux ou schisteux ou des bancs gréseux ou schisteux calcaireux). Ces roches sont recouvertes de limons et de colluvions limoneuses. La partie supérieure des calcaires peut être décalcifiée sur une certaine épaisseur et se présenter comme une argile avec des morceaux de roche.

Les éventuels phénomènes karstiques connus recensés à proximité à l'Atlas du Karst wallon sont renseignés à la Fiche d'Informations Sous-sol en annexe. Cela n'exclut pas l'existence de phénomènes non signalés ou qui ne se sont pas manifestés en surface, y compris si aucun phénomène n'est renseigné.

Des mouvements de terrain plus ou moins importants sont toujours susceptibles de se produire dans un tel contexte, à la suite d'une évolution naturelle ou des effets de l'activité humaine (présence d'un immeuble, par exemple).

La majorité des cas connus est liée à des infiltrations localisées. Celles-ci peuvent être importantes et soudaines ou limitées mais de longue durée. Leur origine peut être naturelle ou liée à l'activité humaine et à l'urbanisation. Elles entraînent les terrains meubles de surface ou ceux des poches de dissolution dans les fractures et les vides du massif rocheux. Ces déplacements de matériaux meubles peuvent générer, en surface, des affaissements ou des effondrements plus ou moins importants (cas connus avec des portées de vides plurimétriques).

Certains désordres (fissures, basculement) peuvent survenir par suite d'un tassement différentiel entre la roche saine, incompressible, et la roche altérée ou le remplissage meuble de poches et de creux, plus sensibles au tassement. Il est provoqué par une surcharge sur le terrain (présence d'un immeuble) ou par une variation de la teneur en eau et donc du volume des matériaux meubles (« retrait/gonflement »). La teneur en eau varie en fonction des conditions climatiques, du niveau de la nappe phréatique ou par suite d'infiltrations.

L'éboulement du toit d'une cavité au sein des calcaires peut progresser plus ou moins rapidement vers la surface, jusqu'à la percer. Il en résulte un affaissement ou un effondrement soudain (« fontis »), sur une surface de 1 à 10 m de diamètre pour quelques décimètres à plus de 10 m de profondeur.

La maîtrise des risques de mouvements de terrain dans ce type de contexte passe par une reconnaissance soignée des caractéristiques géologiques et géotechniques des terrains, par une conception adaptée des fondations et des assises et par une gestion des infiltrations d'eau, accidentelles ou programmées.

CARBO.1.R. - Recommandations générales et bonnes pratiques :

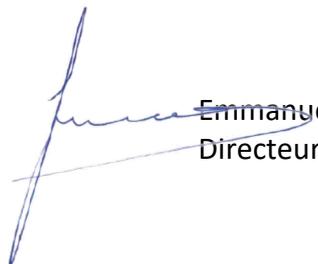
Préalablement à toute construction ou extension de construction, ainsi que pour l'installation de fosses, citernes ou piscines, nous vous recommandons de :

1° faire procéder à une caractérisation fiable du sous-sol immédiat au droit de l'emprise des constructions envisagées (essais de sols type CPT, au besoin complétés de forages à la tarière, voire d'investigations géophysiques), en cas de soupçon de présence de remblais importants, d'altération, de poches karstiques ou d'indications de zones déconsolidées en profondeur, naturelles ou liées à l'anciennes exploitations de minerais de fer ou métalliques) ;

2° adapter la conception et le dimensionnement des fondations en fonction des caractéristiques locales ainsi estimées. Au besoin, le bureau d'étude prend en compte la saturation/désaturation des terrains en cas de périodes de sécheresse ou de précipitations ainsi que les variations de niveau de la nappe phréatique ;

3° concevoir les circuits d'adduction d'eau et d'évacuation/stockage des eaux usées et pluviales (y compris celles des surfaces imperméabilisées, comme les terrasses et parkings) de manière à limiter le risque d'infiltrations localisées (fuites, pertes) susceptibles de détériorer les caractéristiques géotechniques des terrains sous les fondations ou aux abords des bâtiments et impétrants. Les tuyauteries souples sont ainsi privilégiées. Les raccords aux chambres de visite, citernes et fosses septiques sont soignés (joints et mobilité). Le trop-plein des citernes et réservoirs de récupération d'eau de pluie est toujours raccordé à un circuit d'évacuation étanche. En cas d'infiltration par un système d'épandage diffus, celui-ci est établi à plus de 10 m de toute construction ou voirie.

D'avance, je vous remercie de votre attention.

 Emmanuel LHEUREUX
Directeur



CONTACT

Département de
l'Environnement et de l'Eau
Direction des Risques industriels,
géologiques et miniers
Avenue Prince de Liège 15
B -51000 Jambes

Tél. : +32 (0)81 33 61 36

Mél :

risques.environnement@spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

Géologie : Daniel Pacyna

Tél : 081 33 61 28

Mél : daniel.pacyna@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro : 2024-0210/001

Nos références : SW_33811

Nos annexes :

La fiche d'informations Sous-sol

CADRE LEGAL

Article D.IV.57, 1° et 2° du Code du Développement Territorial (CoDT)

Article 25 de l'Accord de coopération du 16 février 2016 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Article D.IV.57, 3° du Code du Développement Territorial (CoDT)

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.

Validé par Roufousse Olivier le 17/03/2025